

ARTICLE XIII

This agreement is subject to ratification and shall enter into force on the date of the exchange of the instruments of ratification, which shall take place at Oslo as soon as possible.

ARTICLE XI

D'un commun accord entre les parties contractantes d'autres Etats intéressés à la conservation des espèces mentionnées dans le présent Accord...

ARTICLE XII

Canada sur la Côte atlantique entre les 50° de longitude nord et 55° 30' de longitude nord...

ARTICLE XIII

Les parties contractantes conviennent de poursuivre des négociations à propos d'autres espèces...